

Image not found or type unknown



Prise en charge des heures non travaillées pour soin

Par **cotescassees**, le **06/04/2010** à **22:47**

Bonjour, suite à un accident de la circulation, "trajet travail domicile" j'ai été arrêté pendant 3 mois. Depuis j'ai repris mon activité. Actuellement je suis encore en accident de travail, en vue de mon rétablissement, il m'a été prescrit 48 séances de rééducations (à raison de 2 par semaine). J'ai du prendre une journée pour des examens et bientôt une matinée avec le médecin expert. Pour ce faire, tributaire des transports en commun je dois quitter mon travail une heure plutôt. Je souhaiterais savoir qui doit prendre en charge ces heures (Employeur, CPAM, Assureur de la partie Adverse.) Merci pour vos réponses